



Question pour resiliation de contrat suite un cdi

Par **mikadino**, le **05/07/2013** à **07:02**

Bonjour, rn militaire du rang, depuis 11 ans et 10 mois et aucun lien on service. rn mon contrat de 5 ans (jamais punis, meme conseiller d aller au sous officier et sport note maximum) ce termine en sepmtembre 2016. rn "sorte de CDD" car d apres certaine personne on est pas lie aux code du travail !rn rn Suite a la réussite d un concours, pour un poste en cdi avec lettre d embauche " secteur non fonctionnaire. rn il me disent qu il peuvent refusee mon depart car manque d effectif !rn rn non t'il le droit ? et qu'est sont mes droit ?rn rn (sachant qu une note du general disais qu il retenais personne de plus de 11 ans a partir mais dans la réalitee est tout autre apparament)